

DEC192021DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine TUPHILE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM).

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161073DR15 du 17 mai 2016 portant nomination de Mme Karine TUPHILE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Karine TUPHILE, dans l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM), à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 16 juillet 2019

Le directeur de l'unité

Jean-Jacques BESSOULE

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

